

L'apprentissage à l'Université de Montpellier, c'est...

1600 apprentis formés en 2019-2020

91% de réussite aux examens en 2017

2150 entreprises partenaires

80,7% d'insertion professionnelle

à 6 mois (tous niveaux de diplômes confondus) - Source IPA 2018

+ 120 formations
ouvertes à l'apprentissage

IAE	UFR PHARMACIE
POLYTECH	UFR SCIENCES
MONTPELLIER MANAGEMENT	UFR DROIT & SCIENCE POLITIQUE
STAPS	IUT NÎMES
IPAG	IUT BEZIERS
	IUT MONTPELLIER-SETE

Des questions ?

Pour vous renseigner :

Consulter :

Le site internet de l'UM :

<https://www.umontpellier.fr/formation/apprentissage>

Le site internet du CFA EnSup-LR :

www.ensuplr.fr



Principal opérateur de l'apprentissage
à l'Université de Montpellier,
le CFA EnSup-LR accompagne les étudiants
dans leurs démarches, dès leur admission en formation.

Pour prendre contact, envoyer un mail à :

cfa-ensuplr@umontpellier.fr

A savoir :

Le SCUIO-IP de l'UM

Une équipe de professionnels de l'orientation accompagne les étudiants
dans l'élaboration de leur projet d'études (orientation, réorientation,...) par
le biais d'ateliers collectifs ou d'accompagnement personnalisé.
Il propose aussi des ateliers de Technique de Recherche d'Emploi.

Les UFR, Ecoles et Instituts disposent souvent d'une personne
ou d'un service dédié à l'apprentissage auprès desquels vous pouvez
vous renseigner.



Préparer un diplôme à l'Université

par la voie de

L'apprentissage

C'est possible !



Document édité par l'Unité de Formation
par Apprentissage de l'Université de Montpellier
UFA UM - 04 34 43 21 56

L'apprentissage est un dispositif de **formation par alternance** qui permet à l'étudiant de préparer un diplôme tout en étant salarié d'une entreprise.



Comment faire ?

1 an à 6 mois
avant le début de la formation...

Les conditions pour être apprenti

L'apprentissage est ouvert aux **étudiants de moins de 30 ans** révolus (de nationalité française ou étudiant depuis plus d'un an sur le sol français).

Les avantages financiers

Quels avantages ?

L'apprenti a un double statut « étudiant & salarié » et bénéficie à ce titre de :

- une **rémunération** allant de 43 % à 100 % du SMIC, avec une exonération totale de l'impôt sur le revenu (*jusqu'à 100% du SMIC annuel sur 12 mois*) ;
- une prise en compte des années d'apprentissage comme années pleines pour la **retraite** ;
- une prise en charge des **frais d'inscription** dans la formation ;
- des **aides financières** ponctuelles attribuées sur demande (aide au permis de conduire, aide au transport et au logement en cas d'éloignement,...).

Tableau de rémunération des apprenti(e)s selon âge et année de formation
(En fonction de la convention collective de l'entreprise)

Salaire d'un apprenti	18 à 21 ans		21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1ère année d'étude	43% SMIC	661,95 €	53% SMIC	815,89 €
2ème année d'étude	51% SMIC	785,10 €	61% SMIC	939,05 €
3e année d'étude	67% SMIC	1 031,41 €	78% SMIC	1 200,75 €
Salaire d'un apprenti 26 ans et +	Base de calcul		Montant brut	
	100% SMIC		1 539,42 €	

Les diplômes accessibles

DUT, Licence, Licence Pro, Master, Diplôme National, Diplôme d'Ingénieur... tous les niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur sont aujourd'hui accessibles à l'apprentissage... A l'UM plus de 120 parcours de formation sont déjà ouverts à l'apprentissage et de nouvelles formations s'y ouvrent chaque année.

Les avantages pédagogiques et l'expérience professionnelle

Les notions **théoriques** vues en cours sont confrontées avec des situations **concrètes** rencontrées sur le terrain, toute l'année.

Un tuteur académique en centre de formation et un maître d'apprentissage en entreprise encadrent le travail.

Cette expérience professionnelle longue renforce le curriculum vitae de l'apprenti et augmente ses chances de **recrutement** au sein de l'entreprise dans laquelle il est apprenti ou dans d'autres entreprises. (80,7% d'insertion professionnelle à 6 mois - tous diplômes - en 2018).

Mais attention...

Savoir concilier une double vie : étudiant et salarié

Un pied dans le monde du travail, l'autre en formation... toute la difficulté des études en alternance consiste à **gérer son temps** entre travail et études. Etre apprenti implique des droits et des devoirs spécifiques, il est important de vérifier si l'on est prêt à les assumer :

- **rythme de travail soutenu** : gérer vie universitaire et vie professionnelle
- **pas de congés universitaires** mais des congés payés en entreprise
- **toute absence** doit être justifiée (même en formation)
- **suspension des bourses** sur critères sociaux

Définir son projet professionnel et trouver une formation

La liste des formations ouvertes à l'apprentissage est consultable sur le **site internet de l'UM**. Pour mieux s'orienter, le **SCUIO-IP** de l'UM et le **CFA EnSup LR** conseillent dans le choix des formations.

Préparer CV, lettres de motivation et candidater dans la formation

Trouver une entreprise et être admis dans la formation sont les étapes incontournables de la démarche.

Candidater au plus tôt pour la formation choisie (Parcoursup ou E-candidat) et indiquer votre souhait de suivre la formation par la voie de l'apprentissage.

Valoriser son parcours : pour trouver une entreprise, préparer CV et lettres de motivation sont les clés de la réussite. Le **SCUIO-IP de l'UM** et le **CFA EnSup-LR** proposent des Ateliers de Technique de Recherche d'Emploi pour les travailler.

Rechercher une entreprise

La recherche d'entreprise repose essentiellement sur le dynamisme de l'étudiant. Même si des offres d'apprentissage peuvent lui être fournies après admission dans la formation, il faut être proactif et commencer au plus tôt.

Contactez le CFA EnSup-LR

C'est l'opérateur principal de l'apprentissage à l'Université de Montpellier. Dès la confirmation de l'admission dans la formation, le **CFA EnSup-LR** accompagne les étudiants jusqu'à la signature de leur contrat (si une entreprise est trouvée) et en assure le suivi administratif pendant toute la durée de la formation.